

AA MOBILITY

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 10000€

Siège Social : 9 Rue Ramus, 95190 Goussainville

RCS : 984 956 912 RCS PONTOISE

---

*PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU  
04/05/2026 POUR MODIFICATION D'OBJET SOCIAL*

---

Lieu : 95100 Goussainville

L'an deux mille vingt-six le 04 mai, l'associé unique de la société AA MOBILITY, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10000€, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 984 956 912, et dont le siège social est situé 9 Rue Ramus 95190 Goussainville, s'est réuni au siège social.

Décision de modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société

L'objet social, qui était précédemment rédigé comme suit :

- Voiture de tourisme avec chauffeur (VTC)
- Location de véhicule sans chauffeur

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations commerciales, se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Est désormais rédigé comme suit :

- Voiture de transport avec chauffeur (VTC) et l'activité de taxi ;
- Location de véhicule avec ou sans chauffeur ;

Et, plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et rédigé comme suit :

Article 2 : Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Voiture de transport avec chauffeur (VTC) et l'activité de taxi ;
- Location de véhicule avec ou sans chauffeur ;

Et, plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.

La séance est levée est 10h00.

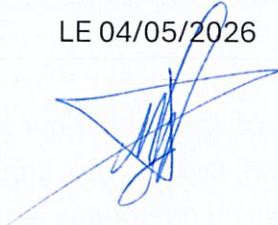
Fait à 95190 Goussainville, le 04/05/2026

L'associé unique

Mr DESROSIERS Wedner

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

LE 04/05/2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.